

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration - Soixante-dix-huitième session**

Rome, 9-10 avril 2003

RESSOURCES DISPONIBLES POUR ENGAGEMENT**Ressources disponibles pour engagement**

1. Les annexes I et II ont pour objet de renseigner le Conseil d'administration sur les ressources engageables au titre du Programme ordinaire du FIDA au 28 février 2003.
2. Il apparaît à l'annexe I que les ressources nettes disponibles pour engagement étaient égales à zéro au 28 février 2003, aux taux de change de cette date.
3. L'annexe II donne l'état détaillé au 28 février 2003 des contributions d'États membres spécifiquement exclues des ressources engageables.
4. L'annexe III donne des précisions sur les prêts et les dons soumis à la présente session du Conseil d'administration, qui s'élèvent à approximativement 56,7 millions de droits de tirage spéciaux (DTS). Aux taux de change en vigueur au 28 mars 2003, ces prêts et ces dons se chiffrent à environ 77,3 millions de USD.
5. Pour donner au Conseil d'administration des renseignements à jour sur la situation des ressources du Fonds, l'annexe IV présente des estimations établies au 1^{er} avril 2003. Il a été calculé qu'entre le 1^{er} mars et le 1^{er} avril 2003 les entrées nettes s'étaient chiffrées au total à 22,3 millions de USD, comprenant un billet à ordre de 14,9 millions de USD émanant des États-Unis. Conformément aux procédures régissant l'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé (PEA), les entrées nettes serviront à couvrir le PEA autorisé à ce jour.
6. L'annexe IV présente les ressources engagées et utilisées au titre du PEA au cours de l'année 2002. Elle contient une analyse plus poussée des flux nets pendant l'année 2002, les chiffres effectifs pour la période janvier-février 2003, ainsi que les flux estimatifs jusqu'au 1^{er} avril 2003. Enfin, elle fait apparaître les entrées nettes attendues jusqu'au 31 décembre 2003.



7. Étant donné que les ressources disponibles pour engagement au 1^{er} avril 2003 ne sont pas suffisantes pour couvrir le montant prévu des prêts et des dons qui doivent être approuvés à la présente session du Conseil d'administration, il sera recouru au PEA, conformément aux dispositions du paragraphe III.17 de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs et comme recommandé au paragraphe 13 ci-après.

Le pouvoir d'engagement anticipé et son plafond

8. À sa vingtième session tenue en février 1997, le Conseil des gouverneurs a autorisé le recours au PEA, dont le principal objet est de compenser au moment de l'approbation de prêts et de dons les déficits de ressources engageables qui peuvent apparaître au cours d'une année du fait de retards dans le versement des contributions, de la volatilité du produit des placements et/ou de retards dans les paiements et remboursements au titre de prêts octroyés par le Fonds.

9. Lorsque le dispositif du PEA a été adopté pour la quatrième reconstitution, le montant qui pouvait être engagé par ce moyen durant cette période de reconstitution a été plafonné à 450 millions de USD, ce qui équivalait à trois années de rentrées de prêts à l'époque.

10. En vertu de la résolution 119/XXIV relative à la cinquième reconstitution des ressources adoptée le 31 juillet 2000, le PEA a été prorogé d'un an à compter de la fin de la période de la cinquième reconstitution, c'est-à-dire jusqu'au 19 février 2005. Aux termes de cette même résolution, il appartient au Conseil d'administration d'établir le montant cumulé des ressources disponibles au titre du PEA.

11. Les modalités d'utilisation du PEA durant la période de la cinquième reconstitution, qui va du 20 février 2001 au 19 février 2004, sont définies dans le document GC 24/Res.119/XXIV/Rev.1. Elles habilite le Conseil d'administration à décider quel doit être le montant maximum disponible au titre du PEA durant la période de reconstitution. À cet égard, le Rapport de la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources, entériné par le Conseil des gouverneurs à sa session de février, faisait observer que: « le point de vue selon lequel le plafond du recours au PEA durant la période correspondant à la sixième reconstitution des ressources devrait reposer sur les mêmes principes que durant les périodes de la quatrième et de la cinquième reconstitution, à savoir un plafond correspondant à trois ans de remboursement, a reçu un écho favorable ». Le plafond, calculé sur la base des estimations de rentrées de prêts au cours des trois prochaines années, serait de l'ordre de 540 millions de USD. Toutefois, la Consultation a également souligné la nécessité de s'efforcer de maintenir le recours effectif au PEA en dessous de ce plafond. Dans cet esprit, le document relatif au programme de travail et budget administratif pour l'année 2003 approuvé par le Conseil des gouverneurs à sa session de février mentionne « un plafond global de 400 millions de USD prévu pour le PEA en 2003 ».

12. Comme il ressort de l'annexe IV, le montant du PEA reporté au 31 décembre 2002 se chiffre à 277,8 millions de USD. Les entrées nettes du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2003 sont évaluées à 72,9 millions. En prenant en compte les dons directement approuvés par le Président, le montant du PEA reporté serait abaissé à 207,2 millions de USD au 1^{er} avril 2003. Il est proposé de couvrir au moyen du PEA le montant des prêts et dons soumis au Conseil d'administration, à sa session d'avril 2003, soit 77,3 millions de USD. Dès lors, le montant du report au titre du PEA s'établirait à 284,5 millions de USD environ à l'issue de la session d'avril. Il convient toutefois de noter que, sur le total des entrées nettes pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2003, à savoir 72,9 millions de USD, les contributions des États membres ne représentent que 24,2 millions de USD, pour un montant total attendu cette année de 163,1 millions de USD. Plusieurs pays qui versent des contributions importantes, à savoir l'Italie, le Royaume-Uni, le Nigéria et la Libye, n'ont pas encore déposé leurs instruments de contribution ou versé leurs contributions à la cinquième reconstitution, mais ils devraient s'en acquitter au cours de cette année. Un certain nombre d'autres pays contributeurs devraient effectuer des paiements d'ici à la fin de l'année au titre du solde de leurs contributions à la



cinquième reconstitution, conformément aux procédures de règlement normales figurant dans la résolution relative à la reconstitution. Dans l'hypothèse où ces contributions sont versées en temps voulu, et où les autres flux nets qui figurent à l'annexe IV se concrétisent, la direction estime que le report net au titre du PEA se chiffrera à 368 millions de USD au 31 décembre 2003, soit un montant inférieur au plafond global de 400 millions de USD établi pour l'année. Ainsi, le recours net au PEA, qui était de 153,7 millions de USD en 2001 et de 124,1 millions en 2002 devrait s'établir à 90 millions en 2003. Ces chiffres indiquent une réduction du recours à des ressources additionnelles au titre du PEA.

Recommandation

13. Compte tenu de la situation des ressources estimées au 1^{er} avril 2003, le Conseil d'administration est invité à approuver le recours au PEA, comme suit:

“Le Conseil d'administration, conformément au paragraphe III.17 de la résolution 119/XXIV adoptée par le Conseil des gouverneurs, constatant le recours actuel au PEA, qui atteignait quelque 207,2 millions de USD au total avant la présente session, et notant en outre un déficit de ressources actuellement estimé à 77,3 millions de USD du fait que les ressources disponibles pour engagement sont égales à zéro et que les prêts et dons soumis pour approbation se montent à 77,3 millions de USD, approuve le recours au PEA à hauteur d'un montant additionnel de 77,3 millions de USD. De ce fait, le montant à reporter au titre du PEA s'établira à environ 284,5 millions de USD. Le Conseil d'administration autorise en conséquence le Président à conclure les accords correspondant aux prêts et aux dons approuvés par le Conseil d'administration à sa soixante-dix-huitième session tenue en avril 2003. En outre, le Conseil d'administration prie le Président de lui faire rapport à sa prochaine session et aux sessions suivantes sur le recours au PEA et sur les ressources disponibles pour engagement.”

**ÉTAT DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR ENGAGEMENT
AU 28 FÉVRIER 2003**

(en milliers de USD)

Avoirs en monnaies librement convertibles		
Espèces	322 922	
Placements	2 023 517	
Billets à ordre – États membres	288 046	
Autres sommes à recevoir	<u>124 957</u>	<u>2 759 442</u>
À déduire		
Sommes à payer et obligations échues		(389 381)
Réserve générale		(95 000)
Prêts entrés en vigueur non décaissés	(1 875 108)	
Prêts approuvés, signés mais non encore entrés en vigueur	(260 735)	
Dons non décaissés	<u>(34 038)</u>	(2 169 881)
Tirages sur des billets à ordre qui n'ont pas été réglés (voir annexe II)		<u>(93 868)</u>
		<u>(2 748 130)</u>
Ressources disponibles pour engagement		11 312
À déduire		
Prêts non encore signés		(226 259)
Dons non encore signés		<u>(14 514)</u>
Ressources nettes disponibles pour engagement avant recours au PEA		<u>(229 461)</u>
Engagements anticipés reportés au 1^{er} janvier 2003	277 780	
PEA approuvé aux sessions du Conseil d'administration durant l'année	<u>0</u>	277 780
À déduire:		
Recours au PEA compensé à ce jour en 2003		<u>(48 319)</u>
Engagements anticipés reportés		<u>229 461</u>
Ressources nettes disponibles pour engagement		<u>0</u>

**RESSOURCES DISPONIBLES POUR ENGAGEMENT AU TITRE DU
 PROGRAMME ORDINAIRE DU FIDA
 AU 28 FÉVRIER 2003**

Montants spécifiquement exclus
(en milliers de USD)

Programme ordinaire du FIDA

**Tirages sur des billets à ordre au titre des
contributions initiales qui n'ont pas été réglés**

Iran	29 358	
Iraq	<u>13 717</u>	
		43 075

**Tirages sur des billets à ordre au titre de la
première reconstitution qui n'ont pas été réglés**

Iraq	31 099	
Qatar	<u>3 763</u>	
		34 862

**Tirages sur des billets à ordre au titre de la
deuxième reconstitution qui n'ont pas été réglés**

Qatar	5 000	
Mauritanie	<u>2</u>	
		5 002

**Tirages sur des billets à ordre au titre de la
troisième reconstitution qui n'ont pas été réglés**

Corée, R.P.D.	600	
Jamahiriya arabe libyenne	7 857	
Mauritanie	25	
Nigéria	<u>225</u>	
		8 707

**Tirages sur des billets à ordre au titre de la
quatrième reconstitution qui n'ont pas été réglés**

Maroc	600	
Pakistan	<u>1 612</u>	
		2 212

**Programme spécial pour les pays de
l'Afrique subsaharienne touchés par la
sécheresse et la désertification**

**Tirages sur des billets à ordre au titre de la
première phase qui n'ont pas été réglés**

Mauritanie		<u>10</u>
------------	--	-----------

Total des montants spécifiquement exclus

93 868

ANNEXE III

**PROPOSITIONS DE PRÊTS ET DONS PRÉSENTÉES À LA
 SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 POUR APPROBATION**

PRÊTS PROPOSÉS			
Pays	Nom du projet/programme	Équivalent en USD¹	Équivalent en DTS¹
Bangladesh	Projet d'appui à la microfinance et de soutien technique	16 219 105	11 900 000
Cameroun	Programme national de développement des racines et tubercules	13 084 320	9 600 000
Tchad	Projet de développement rural du Kanem	12 948 025	9 500 000
Nicaragua	Programme de développement économique dans la région aride du Nicaragua	13 970 238	10 250 000
Sénégal	Projet de développement agricole de Matam- Phase II	12 470 992	9 150 000
Sous-total		68 692 680	50 400 000
DONS PROPOSÉS			
Institution	Nom du programme	USD	Équivalent en DTS¹
Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)	Programme visant à améliorer la création de revenus à l'intention des communautés forestières dans le cadre du portefeuille de prêts du FIDA dans la région Asie et Pacifique	900 000	660 332
Centre international de la pomme de terre (CIP)	Programme visant à intégrer, amplifier et reproduire des technologies à l'intention de cultivateurs de pommes de terre dont les ressources sont maigres	800 000	586 962
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Programme de production biologique de plantes médicinales, aromatiques et tinctoriales sous-utilisées en vue de promouvoir des moyens de subsistance durables en milieu rural en Asie du Sud	1 400 000	1 027 183
Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA)	Programme visant à renforcer les activités de recherche-développement destinées à améliorer la commercialisation des produits du secteur des petits ruminants et la création de revenus dans les zones arides de l'Amérique latine	1 000 000	733 703
Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE)	Programme pour la promotion de la productivité et du commerce des fruits et légumes: Initiative contre la mouche du vinaigre africaine	1 000 000	733 703
Centre international de développement des engrais (IFDC)	Programme d'évaluation participative, d'adaptation et d'adoption de technologies de gestion des nutriments respectueuses de l'environnement, destinées aux agriculteurs pauvres en ressources (ANMAT) - Phase II	1 000 000	733 703
IFDC	Programme d'élaboration et de mise en service d'un système d'information et d'aide aux décisions pour la production céréalière dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord	900 000	660 332
Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR)	Programme d'appui aux institutions et aux actions gouvernementales visant à réduire la pauvreté rurale dans la zone MERCOSUR	800 000	586 962
Société andine de développement (CAF)	Programme régional à l'appui des populations indigènes du Bassin de l'Amazone (PRAIA) – Phase III	800 000	586 962
Sous-total		8 600 000	6 309 842
Total		77 292 680	56 709 842

¹ Calculé au taux de conversion USD/DTS du 28 mars 2003, soit 1,36295, sur la base des montants effectifs en DTS pour les prêts déjà négociés et des montants en USD pour les dons.

ANNEXE IV

MONTANTS EFFECTIFS 2002, MONTANTS EFFECTIFS 2003 ET PRÉVISIONNELS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2003				
(millions de USD)				
	2002 Effectifs janvier à décembre	2003 Effectifs janvier à février	2003 Estimatifs 1 ^{er} mars au 1 ^{er} avril (y compris EB 78 ¹)	2003 Estimation janvier au 31 décembre ²
1) Ressources disponibles en début de période	0	0	0	0
Prêts et dons proposés (EB 72/73/74)	-			
Prêts et dons proposés (EB 75/76/77)	388,1			
Prêts et dons proposés (EB 78))			77,3	77,3
Prêts et dons proposés (EB 79/80)				358,7
2) Recours au PEA approuvé par le Conseil d'administration	388,1	0	77,3	436,0
Analyses des flux				
Rentrées de prêts	169,2	26,4	16,1	170,0
Annulation de prêts	58,7	0,3	0,7	50,0
Contributions des membres	112,0	9,3	14,9	163,1
Produit des placements (perte)	26,2	14,4	(5,2)	67,0
	366,1	50,4	26,5	450,1
Dépenses administratives, AMACS, PTS	(50,8)	(7,8)	(3,4)	(58,0)
Dépenses afférentes au MFDP	(26,2)	(2,2)	(0,8)	(28,0)
Transferts pour l'Initiative PPTE	(14,0)			(23,0)
	(91,0)	(10,0)	(4,2)	(109,0)
Variations nettes dues aux fluctuations des taux de change	(12,1)	3,2	-	
Libération de contributions exclues	8,9	7,0	-	4,8
	(3,2)	10,2	0	4,8
3) Total des flux nets	271,9	50,6	22,3	345,9
4) Engagements au titre de prêts et de dons³	(396,0)	(2,3)	(77,3)	(436,0)
5) Montant du PEA couvert durant la période	(264,0)	(48,3)	(22,3)	(345,9)
Ressources disponibles en fin de période (=1+2+3+4+5)	0	0	0	0
Engagements anticipés reportés				
6) Total (=2+5+(6 période précédente))	277,8	229,5	284,5	367,9

AMACS = Assurance maladie après cessation de service

Initiative PPTE = Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

MFDP = Mécanisme de financement du développement des programmes

PTS = Programme de transformation stratégique

¹ Cette estimation du montant à reporter dépend en grande partie de certaines hypothèses, concernant par exemple le produit des placements et/ou les versements de contributions, en particulier ceux des gros donateurs.

² Sur la base des dernières estimations disponibles.

³ Y compris les dons approuvés directement par le Président.

